

Le Québec, paradis de la généalogie et « re-père » du patriarcat : où sont les féministes?

De l'importance d'aborder la généalogie avec les outils de la réflexion féministe

Québec, a Genealogical Paradise and a Patriarcal Den : where are the Feminists?

Francine Cousteau Serdongs

Volume 21, Number 1, 2008

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/018313ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/018313ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (print)

1705-9240 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Serdongs, F. C. (2008). Le Québec, paradis de la généalogie et « re-père » du patriarcat : où sont les féministes? De l'importance d'aborder la généalogie avec les outils de la réflexion féministe. *Recherches féministes*, 21(1), 131–147. <https://doi.org/10.7202/018313ar>

Article abstract

In spite of the fact that women have made giant steps in many different fields for the recognition of their equality, genealogy and family history, leisure activities increasing in popularity, remain paradoxically domains submitted to a patriarchal theory and practice. The main reason being the constant orientation on the patronymics inherited from the father figure. Thereby women have no ancestry of their own. This situation perpetuates the non-recognition of the women's importance as mothers by keeping them invisible. This text suggests a feminist critique of the situation, focussing on transmission of family name since the revision of the Civil code of Québec in 1981. Starting from this analysis, I suggest to bring to life the other half of the world of uterine lineage by its uterine pioneer, as well as the uterine ancestry, all of this with the aim of putting as much emphasis on women as on men in genealogy and family history. Few paths within feminist research are suggested to bring this claim forward.

***Le Québec, paradis de la généalogie
et « re-père » du patriarcat : où sont les féministes?
De l'importance d'aborder la généalogie avec les outils de la
réflexion féministe***

FRANCINE COUSTEAU SERDONGS¹

« Connaissez-vous votre pionnière utérine? »

C'est la question que je pose à toute personne qui semble s'intéresser à ses ancêtres, ou à l'histoire des femmes, qu'elle soit généalogiste professionnelle ou amatrice. Une pionnière utérine est la femme qui se trouve à l'origine d'une lignée qui passe exclusivement par les mères. Quand j'emploie ces termes, « pionnière utérine », on ne sait d'abord pas de quoi je parle. Ensuite, après avoir entendu mes explications, on continue de penser qu'il s'agit de l'épouse du premier ancêtre patronymique ayant mis le pied sur le territoire du Québec. Par exemple, quand on s'appelle Tremblay, on pense qu'il s'agit de l'épouse du pionnier Pierre Tremblay. Et même lorsqu'on a atteint un certain niveau en recherches généalogiques, et que l'on a bien compris ce qu'est une pionnière utérine, on me répond l'avoir trouvée puisqu'on les a « tous » trouvés étant donné que l'on a fait son ascendance totale. Par contre, personne, jusqu'à maintenant, ne s'est souvenu du nom de cette pionnière de la ligne féminine pure. Au nom du père, du fils... et du petit-fils, ainsi va encore la pratique de la généalogie.

La situation problématique

Depuis les années 70, les femmes ont avancé considérablement dans la reconnaissance individuelle et sociale de leur valeur équivalente à celle des hommes. Durant la même période, la généalogie a connu un essor fulgurant : il s'agit maintenant d'un loisir parmi les plus populaires. Pourtant, l'intérêt pour les femmes en généalogie et en antécédents familiaux (couramment appelés « histoire de famille ») n'a bougé que d'un iota. La très grande majorité des femmes ne connaissent pas leur histoire de femmes. D'autre part, la généalogie patriarcale ne s'intéresse pas aux femmes sous prétexte que ce domaine repose sur les noms de famille, c'est-à-dire les patronymes. Il y a là une situation paradoxale puisque ce sont les femmes qui assurent matériellement la descendance.

¹ Je voudrais remercier Micheline Dumont de m'avoir incitée à présenter la réflexion qui suit dans ce numéro anniversaire de *Recherches féministes* et soutenue tout au long de la rédaction, ainsi que Christine Piette qui a contribué à améliorer grandement le texte.

Le problème posé par ces constats est double : il concerne la place que la généalogie, comme science et comme pratique, fait aux femmes; il touche aussi l'intérêt que les femmes (et les hommes) portent aux femmes en généalogie et en « histoire de famille ». Les conséquences en sont évidentes. L'organisation de la généalogie et ce que les femmes en font perpétuent leur invisibilité dans l'histoire, l'inégalité entre hommes et femmes, la difficulté pour les femmes de se solidariser. Cette organisation rend encore plus difficile la valorisation du rôle de mère, alors que le père, par la tradition patriarcale, donne son nom de famille et inscrit *de facto* ses ascendants et descendants des deux sexes dans sa lignée. On pourrait en conclure que la postérité et la descendance n'existent que pour les hommes. Il y a bien eu une tentative, avec la révision du Code civil du Québec, d'équilibrer la distribution des noms de famille, mais nous verrons que la solution choisie s'avère un échec pour les femmes, et même pour les hommes.

L'origine d'un questionnement

Il y a 21 ans, alors que je m'intéressais déjà à la généalogie depuis 11 ans, je me suis inscrite au certificat en généalogie de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) (1986), lequel venait tout juste d'être mis sur pied. J'ai alors eu l'occasion de poser de nombreuses questions.

Une de mes premières questions concernait l'ascendance. Lorsqu'elle est considérée du côté des hommes (de fils en père), l'ascendance s'appelle « ascendance agnatique », ou patrilinéaire, alors que toutes les autres ascendances (puisque le nombre d'ancêtres double à chaque génération) se nomment « cognatiques ». J'ai alors manifesté ouvertement mon étonnement et ma réprobation devant le fait que n'existait aucun terme spécifique pour l'ascendance « de fille en mère », comme m'en informait le célèbre René Jetté, grand généalogiste québécois et alors mon professeur de généalogie. Et cela a été le début d'une longue prise de conscience des effets du patriarcat dans le domaine réservé aux femmes que constituent la conception, la grossesse et la mise au monde des enfants. Cette situation révèle une injustice certaine, d'autant plus qu'il est beaucoup plus facile de se prononcer avec certitude au sujet de la mère biologique que du père biologique!

Si j'ai continué à m'intéresser à ce paradoxe, je le dois en très grande partie à cet éminent professeur, René Jetté, décédé prématurément le 18 mai 2003. Contrairement à bien d'autres professeurs, il est le seul à être resté ouvert à mes questions « féministes ». Il a, par exemple, continué à chercher un nom pour cette lignée ascendante de femmes et en a trouvé un, quelques années plus tard, lors d'un congrès d'anthropologie. C'est ainsi que dans son *Traité de généalogie* (Jetté 1991 : 110), il suggère de nommer cette lignée « ascendance utérine », ou matrilinéaire.

D'où la question initiale posée au début de ce texte relativement aux pionnières utérines.

Les deux aspects du problème

Quel sort la généalogie actuelle réserve-t-elle aux femmes? Comment ces dernières utilisent-elles la généalogie? Voilà les deux questions sur lesquelles je souhaite me pencher dans ce texte. Une longue recherche s'imposerait sans aucun doute pour y répondre de façon appropriée, mais je me limiterai ici à quelques éléments de réflexion et d'action.

Les relations problématiques entre la généalogie et les femmes

Sur le plan théorique

On doit d'abord souligner que les termes relatifs à la parenté sont androcentriques. Le mot « ancêtre » peut être un nom masculin ou féminin, mais les généalogistes l'emploient presque toujours au masculin singulier : on dira, par exemple, « mon ancêtre untel », comme si nous pensions encore que les enfants sont uniquement le produit de l'homme-mâle, la femme n'étant que l'incubateur nourricier de cet enfant. De plus, l'ensemble des enfants, frères et sœurs, s'appelle la « fratrie », terme dérivé du mot *frère*.

On peut ensuite ajouter que les termes en généalogie ont une signification masculine. La personne qui est le sujet de recherches généalogiques s'appelle « le probant » : le terme « probante », qui serait son pendant féminin, est d'usage inconnu. L'ascendance est presque toujours patrilinéaire (ou agnatique) : elle n'est souvent même pas qualifiée, tellement il est sous-entendu qu'elle est masculine; on parle fréquemment de « ligne directe », mais, dans l'ensemble de nos ancêtres, il y a des centaines de lignes directes. L'ascendance utérine, ou matrilineaire², apparaît très rarement et n'est jamais nommée comme telle : on continue à la nommer « cognatique ». La descendance, pour sa part, est toujours patrilinéaire, c'est-à-dire patriarcale. À la deuxième génération, les femmes sont ignorées, prétendument parce qu'elles ne portent plus le même nom de famille. Tout se passe comme si les femmes n'avaient pas de descendance et qu'elles ne faisaient qu'aider leur conjoint à en avoir une. René Jetté constate la situation et, contrairement aux autres généalogistes, il affirme que la descendance utérine existe (Jetté 1991 : 160). Cette reconnaissance constitue déjà un grand pas, mais elle demeure inusitée vingt ans plus tard. Le dernier grand livre sur la généalogie, le *Larousse de la généalogie* (2002) ne fait allusion ni à la spécificité de l'ascendance matrilineaire (ou utérine), ni à la descendance utérine (ou matrilineaire) qui est vraisemblablement comprise

² Je privilégie, du moins pour un certain temps, l'emploi du qualificatif « utérine », car la lignée ou l'ascendance dite « matrilineaire » est traditionnellement utilisée pour désigner l'ascendance du père de la mère du probant, donc encore une lignée par les hommes.

dans le « cognatique » (2002 : 19-23). Toute action dans le sens de la généralisation d'un vocabulaire non sexiste serait donc éminemment souhaitable.

Enfin, un autre argument démontrant, sur un plan théorique, les relations problématiques entre la généalogie et les femmes réside dans le fait que les outils de cette discipline sont orientés en fonction des hommes. Plusieurs exemples le prouvent.

En premier lieu, en matière de généalogie, chaque ancêtre se voit attribuer un numéro, ce qui permet de le différencier d'un homonyme et surtout d'indiquer son rapport de parenté avec le sujet (proband) et les autres ancêtres. Or, la numérotation des ancêtres dans une généalogie est orientée en fonction des hommes. La personne probante reçoit le numéro 1 et la règle veut que le numéro de son père soit le double du sien; pour sa mère, on additionne 1. Par exemple : le père du sujet reçoit le numéro 2 et, comme on additionne 1 pour sa mère, elle reçoit le numéro 3; son grand-père paternel, le numéro 4, la grand-mère paternelle, le numéro 5; le grand-père maternel, le numéro 6, et la grand-mère maternelle, le numéro 7. Et ainsi de suite. Un système de numérotation est évidemment nécessaire et ce dernier s'avère très efficace. Au niveau symbolique cependant, on ne peut certes pas estimer qu'il soit neutre...

En second lieu, presque tous les outils de recherche fonctionnent à partir du nom de famille de l'homme, le seul outil qui fait exception étant la collection de dictionnaires dite la « féminine » de Drouin³. Certains répertoires et dictionnaires comprennent toutefois un index au nom de famille des femmes. Quand il s'agit de dictionnaires des familles au Québec, comme ceux de Tanguay ou de Jetté, l'entrée est seulement au nom de l'homme et de sa première épouse, suivent ses autres épouses. Quand la première épouse s'est remariée, il faut alors retrouver, dans le dictionnaire, ce qui n'est pas sans compliquer la tâche, le nom de son premier époux ou de ses époux antérieurs. L'homme est le chef de famille : la famille lui appartient donc.

Quant aux outils informatiques, un seul logiciel français de généalogie permet de retrouver l'ascendance utérine, mais il ne touche pas la descendance, ce qui n'est pas attribuable à un problème de logiciel. Il ne semble en exister aucun en anglais.

Sur le plan pratique

Cette conception androcentrique de la généalogie engendre des conséquences pratiques dont nous pouvons mentionner quelques exemples récents.

³ On nomme familièrement la « féminine » et la « masculine » deux collections de dictionnaires (plus d'une centaine), publiés jadis par l'Institut généalogique Drouin : on y trouve les noms de famille classés dans l'ordre alphabétique, soit au nom de l'homme (la masculine), soit au nom de la femme (la féminine).

Le cours de généalogie donné à Salaberry-de-Valleyfield en 1999 par une généalogiste⁴ développait la notion d'ascendance agnatique ou patrilinéaire dite « linéaire en ligne directe, de fils en père ». Il n'y était aucunement question d'ascendance utérine ou matrilineaire. Cette lignée était confondue avec l'ascendance cognatique, nommée, de façon erronée, « collatérale », la ligne collatérale étant « une suite de générations formée de deux lignes directes issues d'une même personne » (Jetté 1991 : 47). Quant à la descendance, elle y était présentée comme débutant avec le « premier ancêtre arrivé en Nouvelle-France ». Il s'agissait donc de descendance agnatique ou patrilinéaire, et la conjointe de cet homme n'était pas mentionnée. Or, la descendance n'est-elle pas issue d'un couple, et non de l'homme seul? Là encore, on ne faisait aucunement référence à la descendance utérine ou matrilineaire. Dans la documentation recommandée dans le cours pour connaître la vie de nos ancêtres, aucune référence n'avait trait aux femmes de façon spécifique. Est-ce une situation commune à tous les cours de généalogie au Québec? Aucun inventaire exhaustif n'a été fait à ce jour, mais l'expérience démontre que le concept de « lignée utérine » fait toujours figure de nouveauté quand il est présenté. Par ailleurs, il serait fastidieux de répertorier ici tous les cours de généalogie qui ignorent la lignée utérine.

Dans un autre registre, les invitations à commémorer un événement historique font régulièrement appel aux descendants des hommes, et non à ceux des femmes : ainsi, en 2003, le 350^e anniversaire de l'arrivée du bateau la *Grande Recrue*⁵. La publicité faisait alors référence au nom de « votre ancêtre », au masculin singulier. Or, on peut descendre de plusieurs ancêtres de la Grande Recrue. (Je descends, par exemple, huit fois de ces hommes, dont deux fois de l'un d'entre eux.) Par ailleurs, dans la liste des membres de la *Grande Recrue*, les hommes ayant eu une descendance masculine étaient désignés par un astérisque; or, il y avait 14 femmes connues sur ce navire, et, selon mes recherches, 11 ont eu une descendance; de plus, parmi elles, 5 ont épousé un de ces 42 hommes. Leur sexe les a donc rendues invisibles en tant que pionnières.

Lors du 350^e anniversaire de la seigneurie de Longueuil (1657-2007), la municipalité de Longueuil, dans son projet de revitalisation commerciale, a proposé des murales historiques dans ses arrondissements. Dans celui du Vieux-Longueuil, on voit le « premier baron Charles Le Moyne » et son épouse identifiée comme « épouse du premier baron⁶ ». Cette fois-ci, cette femme perd non seulement son

⁴ Gisèle Monarque, généalogiste chevronnée, alors secrétaire de la Société généalogique canadienne-française, et devenue depuis 2007, présidente de cet organisme, la plus importante société de généalogie de la francophonie, donnait ce cours à la Société d'histoire et de généalogie de Salaberry, à Salaberry-de-Valleyfield.

⁵ Il s'agit d'une centaine d'hommes (et de quelques femmes) recrutés en France par Maisonneuve et Marguerite Bourgeoys en 1653 pour apporter du renfort à la petite colonie menacée dans son existence.

⁶ Cela est indiqué tel quel dans le dépliant annonçant ces murales.

patronyme, mais aussi son prénom (elle a mis au monde 14 enfants). Elle n'est connue, aujourd'hui encore, que comme la « femme de ».

Pour confirmer les exemples précédents, on peut ajouter celui du cahier d'activités généalogiques pour l'enseignement secondaire, rédigé par la Fédération québécoise des sociétés de généalogie et qui a paru en 2002. Bien qu'elle soit présentée comme absolument nouvelle, cette activité ne propose qu'un contenu résolument patriarcal. En ce qui a trait à la descendance, on y fait référence à « la liste des descendants d'*un* ancêtre donné » (Gagnon 2002 : 3); l'italique est de moi), même si la descendance ne peut évidemment exister que par le couple. Comme activité pédagogique, le cahier suggère de se limiter à deux recherches : celle de la branche du patronyme paternel et celle du patronyme maternel, soit les deux ascendances patrilineaires. Pour faire apparaître les femmes comme ancêtres, il faudrait faire aussi la recherche de l'ascendance utérine comme branche également liée au patronyme.

Les médias perpétuent également l'invisibilité des femmes : pour eux, l'ancêtre se conjugue le plus souvent au masculin singulier. Voici un exemple concernant les familles Archambault et Tremblay. Lors du 350^e anniversaire de l'arrivée du couple Jacques Archambault et Françoise Tourault, ainsi que de leurs sept enfants en 1647, et aussi de l'arrivée de Pierre Tremblay et de Ozanne Achon, soulignée la même année, les médias ont parlé des millions de « descendants » en Amérique de ces deux ancêtres. Rien n'est dit sur Françoise Tourault ni sur Ozanne Achon, mères de tous ces « descendants ».

Le 26 août 2007, à 8 h 40, sur les ondes de la Première Chaîne de Radio-Canada, Viola Légère, née aux États-Unis, défend ardemment ses racines acadiennes : « Je suis la fille de [...] [le prénom de son père], à [...] à [...] » etc., jusqu'au premier Légère arrivé en Acadie. Elle ajoute : « et la fille de [...] [le prénom de sa mère], à [...]le prénom du père de sa mère] à [...] » etc., jusqu'au premier Leblanc, sa mère étant une Leblanc. « Être Acadienne, c'est une question de racines », ajoute-t-elle. Mais voilà : elle n'évoque que des racines « masculines ». Tout se passe comme si nous étions, hommes et même femmes, incapables de reconnaître nos racines autrement que par des lignées d'hommes. En culture patriarcale, les femmes ont des enfants mais pas de descendance.

Somme toute, les femmes n'occupent qu'une très maigre place en généalogie : comme « épouse de » et « mère de ». Elles n'ont pas de descendance, se contentant de contribuer à celle de leur conjoint. Et elles sont, la plupart du temps, invisibles, anonymes, innommées. C'est une situation tout à fait paradoxale compte tenu du rôle des femmes dans la famille, et injustifiée dans une société qui, théoriquement, accorde la même valeur aux femmes qu'aux hommes. Mais qu'en est-il de la participation même des femmes à la généalogie?

Les relations problématiques entre les femmes et la généalogie

Les femmes qui font de la généalogie

Les femmes, de façon générale, s'intéressent peu à leur histoire personnelle de femmes. Celles qui font de la généalogie n'échappent pas à la règle : elles commencent le plus souvent par reconstituer l'ascendance agnatique (ou patrilinéaire) de leur mari et, plus tard, celle de leur père; elles passent ensuite à la recherche de l'agnatique de leur mère et, enfin, à celle du père des deux grands-mères. En bref, elles se concentrent sur l'ascendance des noms de famille, lesquels impliquent toujours une lignée d'hommes. Si elles vont jusqu'à rechercher l'ascendance complète, elles finissent par trouver l'ascendance utérine; mais si, après explication de la signification du terme, je leur demande qui est la première « utérine » venue en Nouvelle-France, elles l'ignorent, ou indiquent le mauvais nom, alors que le nom du premier ancêtre du mari ou du père est retenu. En pratiquant la généalogie de cette façon, les femmes perpétuent inconsciemment le patriarcat. Nommer, c'est faire exister. Puisque l'ascendance et la descendance utérines n'existent pas dans la pratique, faire de la généalogie, c'est faire exister les hommes, et seulement les hommes.

Certaines femmes contestent toutefois cette façon de faire. Depuis un certain temps, devant la publication des dictionnaires des Tremblay, des Cloutier, et autres, plusieurs femmes m'ont dit ne pas s'intéresser à la généalogie parce que le nom de leur mère, et même le leur, n'y était pas, alors que celui de leur père ou de leur frère y était. Cependant, à moins de vouloir ne maintenir que la mémoire patriarcale, boudier la généalogie ne me semble pas une solution heureuse.

Les féministes et la généalogie

Et pourtant, même des féministes m'ont affirmé avoir adopté cette attitude parce qu'elles estimaient cette discipline trop patriarcale. J'ai, en conséquence, offert à certaines d'entre elles d'établir leur ascendance utérine, et ce, gratuitement : curieusement, elles s'intéressaient alors plutôt à d'autres lignées, patrilinéaires. Au moment où j'étais membre d'un groupe de recherche sur les femmes à l'UQÀM, aucune des féministes en faisant partie n'a témoigné d'intérêt à l'égard de mon sujet de recherche portant sur les femmes et la généalogie pour la même raison, c'est-à-dire que cette discipline était trop patriarcale. Seule l'une d'entre elles a récemment commencé à manifester son intérêt. Souhaitons que son exemple soit suivi.

Les conséquences du rendez-vous manqué entre les femmes et la généalogie

Ce débat n'est pas vain. Il a des conséquences à plusieurs niveaux. Examinons d'abord le niveau individuel. L'invisibilité des femmes n'entraîne-t-elle pas une forme de mépris de la maternité? Les femmes n'ayant pas de descendance propre en généalogie, on fait ainsi disparaître le fruit de leurs entrailles, un facteur qui peut, au niveau inconscient, augmenter la difficulté psychologique de s'épanouir dans leur rôle de mère : en effet, les enfants appartiennent encore symboliquement à l'homme.

La méconnaissance de l'histoire des femmes à partir des femmes de sa propre lignée implique l'impossibilité de s'identifier à elles, la seule solution qui reste étant l'identification aux hommes. Cette méconnaissance entraîne également l'impossibilité de connaître ce qui a marqué son propre héritage de femme, dans ses difficultés, ses réussites et ses secrets. Or certaines branches nouvelles de la psychologie et de la sociologie accordent beaucoup d'importance à l'histoire familiale sur plusieurs générations. Par exemple, la psychogénéalogie peut permettre de mettre à jour les schémas de répétition transgénérationnels, heureux ou malheureux (Ancelin-Schutzenberger 1993). Cette approche m'est d'ailleurs très utile dans ma pratique comme travailleuse sociale en psychothérapie. À titre anecdotique, les Romains affirmaient même qu'il fallait sept générations pour effacer les conséquences d'un traumatisme familial!

L'absence de sentiment d'appartenance à une descendance de femmes perpétue la logique patriarcale qui veut que l'on perde son identité et que l'on appartienne à la famille du mari, en étant toujours, selon un vocabulaire significatif, une « rapportée ». Il est alors difficile d'instaurer une solidarité entre femmes, car on continue de poser comme prémisses que l'identité première vient des hommes.

L'identité héréditaire des femmes se trouve ainsi abolie, car seuls les hommes ont une descendance, même si l'on admet qu'ils ont été aidés par une femme. En voici quelques exemples. Récemment, le père d'une amie présentait son gendre en ces termes : « C'est lui qui m'a fait grand-père! », gommant de la sorte la reconnaissance du rôle de sa fille. Un ami dont le père est né au début du siècle et décédé en 1990, était toujours convaincu, jusqu'à sa mort, que c'était lui seul qui avait « fait » ses enfants, sa femme se contentant de les porter en nourrissant la graine qu'il avait déposée en elle. L'antique théorie aristotélicienne s'était rendue jusqu'à lui!

Au-delà des conséquences individuelles que je viens de souligner, les relations problématiques entre les femmes et la généalogie entraînent également des conséquences sociales. Ces rapports conflictuels ralentissent, à mon avis, l'égalité des femmes. La société adopte des règles pour leur accorder le droit à l'égalité dans la sphère publique, en particulier au travail et en politique, mais, la sphère privée relevant de la liberté de chacune, on trouve collectivement peu important qu'elles

s'y comportent de façon à maintenir le patriarcat. Pourtant, n'est-il pas vrai que le privé est politique, comme l'ont rappelé les féministes des années 70?

Cette situation ne pourrait-elle pas aussi avoir une influence sur le renouvellement de la population? Ainsi, les enfants n'étant plus toujours la priorité des femmes, la culture québécoise serait vouée, à plus ou moins longue échéance, à la disparition. On a accusé le mouvement féministe d'être responsable du taux très bas de fécondité des Québécoises; je ferais plutôt l'hypothèse que celui-ci résulte du fait que l'« égalité » n'est pas achevée, en particulier dans la sphère familiale. Peut-on alors reprocher aux femmes de se sentir mieux et de mieux s'épanouir là où elles sont reconnues comme « égales »? Pourquoi choisir d'avoir des enfants si c'est pour les donner à la descendance du père? Ce raisonnement ne joue-t-il pas au niveau inconscient?

Le conflit entre les femmes et la généalogie peut aussi freiner la conciliation travail-famille parce que le travail de soins aux enfants, traditionnellement un rôle de femmes, est inconsciemment méprisé par les femmes elles-mêmes. L'orientation patriarcale de la généalogie et de l'histoire de famille peut aussi freiner la conciliation travail-famille sur le plan des politiques sociales. Étant donné que le travail de soins aux enfants est traditionnellement un rôle de femmes et qu'il n'est pas reconnu ni valorisé par la société (en dépit d'un discours qui prétend le contraire), je fais l'hypothèse qu'il est inconsciemment méprisé. Ce qui empêcherait les femmes de lutter socialement pour la reconnaissance de l'importance de ce rôle, et du soutien nécessaire de l'État pour ce faire, et aussi de la nécessité qu'il soit partagé.

Concernant l'histoire du Québec, on compte proportionnellement beaucoup moins d'études sur les femmes que sur les hommes. Et même lorsque de telles études existent, ce qui est heureusement de plus en plus le cas, le savoir qui s'y trouve n'est souvent pas transmis ou il est mal transmis dans le contexte de l'enseignement de l'histoire, même universitaire. Par exemple, voici une situation vécue à la fin des années 80. Dans un cours sur l'histoire de la Nouvelle-France donné à l'UQÀM, par une historienne, la section traitant de l'immigration ne mentionnait rien sur le fait que des femmes étaient arrivées seules, en pionnières, ou comme « engagées »; les seules références à des immigrantes concernaient celles qui étaient venues avec leur mari ou leur père, comme religieuse, comme « fille du roy » ou comme « femme de qualité ». J'ai reçu une réponse négative à ma question évoquant la possibilité que certaines femmes seules aient pu vouloir partir vers l'inconnu. Or, ma pionnière utérine, Marie-Madeleine Cousteau, était veuve et, après une annulation de mariage, elle s'est embarquée avec ses deux filles « adolescentes », pour la grande traversée. Depuis, il m'est arrivé de rencontrer dans mes recherches une pionnière qui avait même vendu sa part d'héritage pour payer son passage sur le bateau.

La situation s'est-elle améliorée depuis les années 80? Il ne semble pas. Dans une note de recherche parue en 2006, Yves Landry affirme que « la majorité

des femmes venues seules avaient fait l'objet d'un recrutement comme filles à marier qui avait porté atteinte à leur liberté de choix » (Landry 2006 : 483). En 2007, un historien⁷ a fait un exposé dans un congrès de familles de souche dont le thème était « Femmes et patrimoine ». Spécialiste de l'immigration en Nouvelle-France, il y a affirmé que le transport de toutes les immigrantes était payé par le roi, même si elles étaient venues avec le titre d'« engagées ». Comme quoi, en histoire, quand on ne cherche pas les femmes, on ne les trouve pas. D'où le travail si précieux des généalogistes, sur le plan amateur ou professionnel, femmes ou hommes, à condition qu'elles ou ils s'intéressent aussi à l'autre moitié des lignées.

On peut penser que le cas particulier de la transmission du nom de famille (article 51 du Code civil du Québec) représente une autre conséquence de la tradition androcentrique de la généalogie. On le constate dans l'échec de la proposition du Conseil du statut de la femme concernant le choix du nom de famille lors de la révision du Code civil du Québec en 1981. Cette proposition « était favorable au nom double dans lequel le nom de la mère précéderait toujours celui du père », alors que « les commissaires de l'Office de révision du Code civil suggéraient que le « nom patronymique » du père soit obligatoirement transmis à l'enfant » (Duchesne 2002 : 81). Le conflit entre ces deux propositions n'a malheureusement pas suscité de débat public. Que s'est-il passé? Nous avons hérité d'une loi qui permet toutes les possibilités : un ou les deux noms de famille, dans n'importe quel ordre; et pour couronner le tout, les enfants d'une même famille peuvent tous et toutes avoir des « noms de famille » différents! Il n'y a aucune cohérence dans cette solution qui apparaît comme un fourre-tout, à défaut d'être allée au fond des choses. La plus haute fréquence du nom de la mère donné aux enfants (doublé ou non) a été de 30 % en 1992. Puis, elle a diminué régulièrement pour atteindre 23 % en 2001. De plus, fait curieux et inquiétant, dans les demandes de changement de nom de famille d'un ou d'une enfant par la mère, cette dernière propose de retirer son propre nom d'un nom double dans 18 % des cas (premier trimestre de 1996) (Duchesne 2002 : 81). Selon les dernières données (Duchesne 2006 : 18-19), « 82 % des enfants ne portent que le nom du père en 2004 », « le choix du nom composé évolue très rapidement, et la proportion, qui était de 15 % en 1986, atteint 21 % en 1992 et diminue à 15 % en 2000 et à 13 % en 2004 ». Il ajoute que, « devant le revirement, on peut constater que l'élément de mode était important et que cette vogue des noms doubles est en train de décliner ». N'est-il pas blessant de considérer l'adoption du nom composé comme une « mode » et une « vogue »?

Cette loi est un échec lamentable, pour les femmes évidemment, et pour les hommes aussi, puisqu'ils risquent maintenant eux aussi de ne pouvoir donner leur nom à leurs enfants. Le conflit politique est transformé en conflit privé. Dès lors, pour éviter les conflits, les femmes acceptent le plus souvent de maintenir la

⁷ Il s'agit de Gervais Carpin, docteur en histoire, chargé de cours à l'Université Laval. Ce congrès avait lieu à Saint-Jean d'Iberville en avril 2007.

tradition du patronyme du père de famille, comme s'il était encore l'unique chef de la famille. Une femme à qui je demandais pourquoi ses enfants ne portaient pas aussi son patronyme personnel m'a répondu que c'était parce qu'elle aimait son mari... Peut-on encore alors parler d'égalité dans le couple? Cette situation conduit à une interrogation : pourquoi ce dossier n'a-t-il pas été apporté, au départ, sur la place publique par les féministes?

Des hypothèses sur les obstacles qui bloquent la transformation de la pratique

L'analyse des causes de cette non-reconnaissance de la mère comme génitrice des enfants mériterait une étude féministe multidisciplinaire. À défaut de pouvoir la mener dans le présent texte, voici, en vrac, quelques réflexions.

D'abord, il est dans la logique du patriarcat de s'appropriier les femmes; à plus forte raison, les enfants. Ce sont d'ailleurs les hommes qui, majoritairement, s'occupent de généalogie. Ensuite, les religions judéo-chrétiennes sont patriarcales. Du côté de la religion protestante, notamment, j'ai souvent rencontré des actes de mariage et de baptême où l'on indiquait le nom des parents comme suit : « John and Mary Smith ». Il est alors impossible de remonter la lignée des mères. Au Québec, au contraire, les femmes ne perdent jamais légalement leur nom à la naissance, et le célébrant a toujours eu l'obligation de nommer les parents au mariage; la coutume de nommer l'épouse par le prénom et le nom de l'époux (« M^{me} Paul Tremblay ») est apparue après la Conquête. C'est pour cette raison que le Québec est considéré, même outre-frontières, comme le paradis de la généalogie, sans compter que les guerres et les révolutions n'y ont pas fait disparaître les traces que constituent les actes de l'état civil.

Sous un autre angle, il faut dire que ce n'est que depuis 1905 que la communauté scientifique s'est enfin entendue en ce qui a trait à la contribution biologique des parents dans la formation d'un embryon : il doit y avoir un spermatozoïde et un ovule pour qu'il y ait fécondation. Avant cette date, on pensait que l'homme fabriquait l'enfant et que la femme ne faisait que nourrir la petite graine qu'il avait semée en elle. Le centenaire de cette reconnaissance de l'égalité sur le plan biologique aurait dû être célébrée par les femmes en 2005! Depuis, la génétique nous apprend que notre contribution, en tant que femmes, serait même supérieure à celle des hommes, que ce soit sur le plan des chromosomes ou par celui des mitochondries (Sykes 2001). (Tout se passe comme si c'était plutôt Adam qui descendait de la côte d'Ève, et non l'inverse! Cela ne nous fait pas moins une jolie côte à remonter!).

Les adeptes, hommes et femmes, de la théorie freudienne qui n'ont pas souscrit aux critiques féministes de cette théorie, continuent de véhiculer l'idée que les enfants ne devraient porter que le nom du père afin qu'ils et elles puissent se détacher symboliquement de leur mère; dans le cas contraire, ces enfants n'auraient

pas d'existence psychologique propre, car ils et elles continueraient à s'identifier à la mère et ne pourraient alors pas sortir de la fusion, prétendument désirée par l'enfant et souhaitée par la mère. Il s'agit bien là d'une théorie patriarcale qui constitue un obstacle majeur au changement, car ce discours, venant des « professionnels », est souvent perçu comme « parole d'Évangile ».

Pourquoi les féministes boudent-elles la généalogie et leur histoire de femmes? Les explications les plus plausibles que je puisse avancer relèvent des concepts psychopolitiques comme l'aliénation, la mystification, l'oppression et l'identification à l'opresseur.

Quelques timides percées

La situation est-elle irrémédiablement sans issue? Je ne le crois pas. La généalogie peut, elle aussi, être transformée par la perspective féministe et on peut en observer un début.

Le *Traité de généalogie* de René Jetté (1991), comme je l'ai déjà mentionné, fait référence à l'ascendance utérine et aussi à la descendance matrilineaire, même s'il qualifie cette dernière d'« inusitée ». Espérons que ce travail savant et gigantesque saura inspirer les nouvelles générations et ainsi rendre caduc le qualificatif « inusité ».

Pour le moment, les sociétés de généalogie en général ne se préoccupent pas de l'absence d'intérêt pour l'ascendance utérine. Des exceptions existent toutefois : on peut citer l'ouverture d'esprit de la Société d'histoire et de généalogie de Salaberry qui a publié dans sa revue *Au fil du temps* un long article intitulé « Les femmes, le parent pauvre de la généalogie » (Cousteau Serdongs 2003a, 2003b, 2004b) et deux autres par la suite sous les titres « Cessons de faire de la généalogie de façon patriarcale » (Cousteau Serdongs 2006) et « Janette Bertrand et sa pionnière utérine Perrine Lemeusnier » (Cousteau Serdongs 2007b). Les *Mémoires* de la Société généalogique canadienne-française ont par ailleurs commencé à publier des ascendances utérines en 2001, sans toutefois les nommer comme telles : malheureusement, cette pratique a été abandonnée depuis le numéro du printemps 2003.

Citons également quelques articles novateurs autour du sujet : « De mère en fille », de Jocelyne Frédérick Fournier (1990); « L'histoire est un mot féminin... comme la généalogie », conférence de Micheline Dumont (1998); « Aïe, mes aïeules! », de Marc Laplante (2003); *De mère en fille*, de Pierre-Yves Dionne (2004); « De mère en fille... », de Jean-Pierre Courtemanche (2004). Existe-t-il d'autres écrits et pratiques? Constituer une bibliographie sur le sujet serait certes intéressant.

Au printemps 2007, le comité organisateur du congrès de la Fédération des familles-souches du Québec m'invitait à prononcer une conférence sur l'ascendance utérine (Jetté 1991 : 110). Quelques personnes ont manifesté beaucoup d'intérêt à

l'égard de cette « révélation » de l'importance de la lignée « utérine », autant les hommes que les femmes, d'ailleurs. Ces personnes représentaient leur association de famille-souche et elles devraient rapporter le fruit de ce congrès dans leur propre association. Il est trop tôt pour mesurer à l'heure actuelle les conséquences positives de cette conférence sur les différentes associations et sur les sociétés de généalogie. Cependant, quelques échos en faveur de cette avenue me sont parvenus, et sa portée semble jusqu'à maintenant prometteuse.

Des solutions⁸

De mon point de vue, ces pistes de solution s'adressent autant aux hommes qu'aux femmes, car si les femmes s'intéressent à l'histoire des hommes et à leurs lignées, pourquoi les hommes ne s'intéresseraient-ils pas aux femmes de leurs lignées?

Dans un premier temps, il ne faut pas attendre les changements sociaux, les féministes ou les généalogistes officiels. Chacune doit s'occuper de son propre cas, c'est-à-dire donner aux femmes de son histoire personnelle la place qui leur revient et, par la suite, la faire connaître au public. Cette démarche implique d'établir, dans un premier temps, son ascendance matrilineaire et de s'intéresser à sa pionnière utérine. Il faut aussi établir son ascendance totale : ainsi, par les mariages entre apparentés, on peut découvrir les ancêtres qui sont susceptibles de nous avoir le plus marqués. J'ai découvert, par exemple, que je descendais 11 fois de Marie-Madeleine Cousteau, ma pionnière utérine! Dans un deuxième temps, la démarche implique de chercher les descendantes de sa pionnière utérine afin de mettre en commun des données sur elle et sa postérité (descendance matrilineaire, ou utérine); il serait aussi utile de créer des associations de pionnières utérines et éventuellement une fédération autonome de ces associations; autrement dit, de créer le pendant de ce qui existe déjà pour les hommes⁹. Au Québec, nous sommes tous parents, paraît-il, mais la plupart du temps, nous ne l'apprenons que si nous pouvons nous raccrocher à une ascendance patrilinéaire, c'est-à-dire patronymique.

D'autres pistes peuvent être explorées, soit faire connaître les pionnières de sa région par des publications ou des créations collectives; militer pour faire reconnaître l'apport des femmes à la généalogie et à l'histoire en faisant pression auprès des médias, des sociétés de généalogie et d'histoire, des écoles et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; faire pression aussi auprès du gouvernement québécois pour qu'il reconnaisse le droit pour tous et toutes de changer de nom de famille pour y inclure son matronyme.

⁸ Pour ma plus récente présentation de solutions, voir Cousteau Serdongs (2007a).

⁹ Je préconise la séparation entre la Fédération québécoise des sociétés de généalogie et l'éventuelle fédération, du moins pendant un temps, afin de bien installer cette pratique sur des bases féministes. Il serait en effet trop facile et tentant de ne copier que ce qui se fait déjà du côté des hommes. Un espace pour se questionner est nécessaire.

Enfin, sur le plan juridique, il faut faire réviser l'article 51 du Code civil du Québec sur la question de la transmission du nom de famille puisque l'objectif des femmes d'y inclure le nom de la mère n'est pas atteint et s'étirole comme une peau de chagrin. Sur ce point, voici ce que je soumetts à la discussion.

Jusqu'en 1981, le silence de la loi permettait théoriquement aux parents de donner le nom de famille de leur choix à leurs enfants. La coutume patriarcale était cependant de donner le nom du père aux enfants et l'épouse utilisait dans la vie quotidienne le nom de son mari (coutume anglaise implantée après la Conquête, comme je le mentionnais précédemment) même si elles ont toujours utilisé leur nom de famille à la naissance dans les actes d'enregistrement de l'état civil et dans les actes notariés.

Or, parmi mes propres ancêtres, quelle n'a pas été ma surprise de rencontrer des personnes ayant hérité du nom de leur mère sans qu'il y ait eu illégitimité. Pierre DURAND dit DESMARCHAIS, fils de Pierre DURAND et Marie CHARTIER, Orléanaise, épouse en 1673 Jeanne Renée CHARTIER, Poitevine. Deux enfants de leur fils François, ainsi que leurs petits-enfants et arrière-petits-enfants persistent, jusqu'en 1835, à signer CHARTIER à leur mariage dans la paroisse de Champlain, alors que les différents curés les nomment DURAND (Cousteau Serdongs 2004a : 19-20). De cet exemple, on peut en déduire qu'il y a eu au moins une tentative réussie de contrer la façon patriarcale de transmettre le nom de famille, et ce, bien avant le XX^e siècle. D'ailleurs, René Jetté (1991 : 78) indique six cas (sans nommer celui des DURAND-CHARTIER) où le surnom vient d'un matronyme. Y en a-t-il eu d'autres? C'est en mettant le résultat de nos recherches en commun que nous pourrions y répondre.

Ce texte ayant pour objet de faire avancer les choses, voici la proposition à laquelle je suis arrivée. Je pense que la transmission du nom du père (patronyme), de père en fils, et de celle de la mère (matronyme), de mère en fille, est symboliquement et biologiquement équivalente, et que c'est sur cette réalité que devrait reposer la transmission de l'identité première. De plus, étant donné que nous sommes le fruit de deux personnes réelles (bien que, génétiquement, nous héritons de plusieurs ancêtres, d'où l'intérêt de constituer sa table d'ascendance totale), il est important que notre nom de naissance témoigne de notre double origine. Ainsi, que chaque enfant reçoive à la naissance le nom de son père et celui de sa mère. Quand c'est un garçon, celui du père viendrait en premier, quand c'est une fille, ce serait celui de la mère. Il s'agirait ainsi d'un véritable nom de naissance. À la deuxième génération, le conjoint qui a un double nom de naissance, transmettrait le nom de son père à son fils, auquel s'ajouterait le premier nom de sa mère (son matronyme); leur fille porterait le nom de sa mère (matronyme) en premier auquel s'ajouterait le nom de son père (patronyme). Ainsi, chaque enfant porterait, dans son nom, le nom de l'ancêtre masculin en ligne patrilinéaire et celui de son ancêtre féminine en ligne utérine. Et ainsi de suite. Cette solution permettrait à chaque enfant d'être désigné ou désignée par sa lignée paternelle pure (de père en fils) et par sa lignée maternelle

pure (de mère en fille). Plus tard, à la majorité, l'enfant pourrait être libre de changer son nom, si tel était son désir. À tout le moins, l'enfant connaîtrait d'où il ou elle vient, c'est-à-dire de deux personnes. Cette solution est égalitaire : le droit à la postérité serait reconnu autant aux femmes qu'aux hommes, et l'identité de l'enfant proviendrait clairement des deux parents.

Une question demeure : quel matronyme transmettre à l'enfant puisque le nom de famille de la mère est (presque) toujours celui de son père? Pour résoudre ce problème, il faudrait remonter le plus loin possible en ligne utérine. Si l'on peut remonter jusqu'en Europe, selon le cas, je propose que l'on choisisse le nom de famille de la pionnière, celle qui a traversé l'océan afin de venir s'établir en Nouvelle-France, ou venant d'ailleurs, selon le cas. C'est le principe qui m'a guidé dans le choix de COUSTEAU (Cousteau Serdongs 2004a : 89) comme matronyme personnel.

Le rôle des féministes

Dans ce dossier de généalogie au féminin, les féministes ont été malheureusement très absentes, ou elles ont baissé les bras. Des recherches pour comprendre les causes de cette absence pourraient nous éclairer afin de choisir une stratégie menant à des résultats positifs. Je propose donc divers sujets prometteurs :

- l'analyse de contenu des différentes publications généalogiques : revues spécialisées de généalogie et d'histoire, articles de journaux, émissions de télévision centrées sur l'histoire et les livres de famille;
- l'analyse de contenu des chapitres sur la généalogie dans les programmes d'études, à partir du primaire jusqu'à l'université. Il serait très instructif d'y comparer la place faite aux femmes en généalogie en regard de celle qui est faite aux hommes. Ces études devraient être publiées de façon que toutes les couches de la société en soient informées;
- l'élaboration d'une méthode propre à reconstituer l'histoire de ces femmes afin de ne pas reprendre automatiquement la méthode qui a été adoptée pour l'histoire des hommes;
- l'investigation de l'ensemble des façons de nommer les enfants dans les différentes cultures, occidentales et autres.

D'autres sujets davantage liés au militantisme peuvent aussi être imaginés. Par exemple, ne pourrait-on pas militer pour le droit des enfants à connaître leur histoire de famille, autant maternelle que paternelle (il existe, du moins dans certains pays germaniques, l'obligation de tenir à jour un carnet de famille). On peut aussi penser à l'intérêt d'un site Web consacré aux pionnières utérines et à leurs descendantes, car le fait que nos mères, grands-mères et autres changent de « nom de

jeune fille » à chaque génération nous oblige à nous donner des moyens supplémentaires afin de nous reconnaître dans la même lignée utérine. Une maison d'édition pourrait créer une collection qui serait consacrée à ces histoires « vraies » de pionnières (au sens de non romancées).

En bref, il s'agit toujours de révolution féministe, sur le plan culturel et « en profondeur ». Nous, autant hommes que femmes, sommes le fruit de deux personnes, et c'est bien qu'il en soit ainsi. Les technologies de la reproduction ont un grand besoin que l'on replace les personnes, les femmes en particulier, au centre de cette problématique.

Conclusion

Il est impossible d'être fière d'être femme si l'on ne connaît pas son histoire, si l'on ignore l'histoire de celles par qui nous sommes venues. Il est impossible d'être fier d'être homme si l'on ne connaît pas l'histoire de celles par qui les hommes sont aussi venus. Les plantes sans racines sont très fragiles : nous fragiliser en nous coupant de nos racines, est-ce le but inavoué de ce patriarcat qui n'accorde d'importance qu'à une seule lignée? Serons-nous complices par notre silence et notre inaction? Dans ce dossier, les féministes et les chercheuses féministes peuvent et devraient, à mon avis, jouer un grand rôle.

« Connaissez-vous votre pionnière utérine? »

Au nom de la mère, de la fille... de la petite-fille; ainsi soit-elles, aussi¹⁰.

RÉFÉRENCES

- ANCELIN SCHÜTZENBERGER, Anne
1993 *Aïe, mes aïeux!* Paris, Épi/La Méridienne.
- COURTEMANCHE, Jean-Pierre
2004 « De mère en fille », *Entre nous*, XIII, 3 : 22.
- COUSTEAU SERDONGS, Francine
2007a « Les femmes, le parent pauvre de la généalogie et de l'histoire de la famille » *La Lanterne. Bulletin de la Société de généalogie de Drummondville*, 12, 4, décembre : 16-17.
- 2007b « Janette Bertrand et sa pionnière utérine Perrine Lemeusnier », *Au fil du temps*, XVI, 1 : 18-19.
- 2006 « Cessons de faire de la généalogie de façon patriarcale », *Au fil du temps*, XV, 3 : 70-71.

¹⁰ Je souhaite recevoir des commentaires, de l'information sur ce qui se fait déjà et des propositions pour faire avancer ce chantier. Vous pouvez me joindre par courriel: <serdongs@gocable.ca>.

- 2004a « Ascendance utérine de Francine Cousteau Serdongs », *Au fil du temps*, XIII, 4 : 89.
- 2004b « Les femmes, le parent pauvre de la généalogie (3^e partie) », *Au fil du temps*, XIII, 1 : 18-21.
- 2003a « Les femmes, le parent pauvre de la généalogie (1^{ère} partie) », *Au fil du temps*, XII, 2 : 40-42.
- 2003b « Les femmes, le parent pauvre de la généalogie (2^e partie) », *Au fil du temps*, XII, 3 : 66-67.
- DIONNE, Pierre-Yves
2004 *De mère en fille*. Sainte-Foy, Éditions MultiMondes et Montréal, Les éditions du remue-ménage.
- DUCHESNE, Louis
2006 *Les noms de famille au Québec : aspects statistiques et distribution spatiale*. Québec, Institut de la statistique du Québec : 18-19 (coll. Démographie).
- 2002 « Les noms et prénoms : aspects statistiques », dans Jacques Gagnon (dir.), Actes du congrès 2002 de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie, Sherbrooke, 7-8 juin 2002, *Entre Nouvelle-France et Nouvelle-Angleterre*, Sherbrooke, la Société de généalogie des Cantons de l'Est Inc. : 42 : 81.
- DUMONT, Micheline
1998 « L'histoire est un mot féminin, comme la généalogie [2^e partie de la conférence] », *L'Entraide généalogique*, XXI, 3 : 67-71.
- FRÉDÉRIK FOURNIER, Jocelyne
1990 « De mère en fille », *L'Outaouais généalogique*, 12, 4, septembre-octobre : 128-130.
- GAGNON, Jacques
2002 *Cahier d'activités généalogiques pour l'enseignement secondaire*. Québec, Fédération québécoise des sociétés de généalogie.
- JETTÉ, René
1991 *Traité de généalogie*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- LANDRY, Yves
2006 « Les Français passés au Canada avant 1760. Le regard de l'émigrant », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 59, 4 : 481-500.
- LAPLANTE, Marc
2003 « Aïe, mes aïeules! », *Entre nous*, XII, 1 : 29
- LEVALLOIS, Marie-Pierre (dir.)
2002 *Larousse de la généalogie*. Paris, Larousse.
- SYKES, Bryan
2001 *Les sept filles d'Ève*. Paris, Éditions Albin Michel.